



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE MAINE-ET-LOIRE



2017

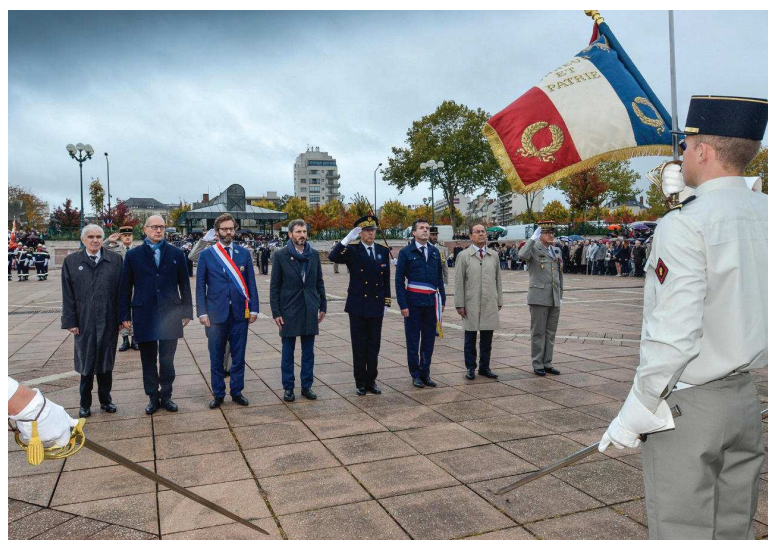


▲ Vue de la Loire

Inauguration du World Electronic Forum (WEF) ►

Cérémonie du 11 novembre 2017 ▼

▼ Soirée électorale des élections législatives 2017



Ce rapport d'activité est l'occasion de revenir sur les grands moments de l'année écoulée, les chantiers engagés et les priorités des services de l'État dans le département. Source d'information pour les élus, les partenaires de l'administration et les citoyens du Maine-et-Loire, ce rapport donne à voir **l'engagement constant des agents de l'État pour le territoire et au service de ses habitants**. Exigence démocratique, cet exercice de transparence nous permet également de prendre du recul sur notre action passée et de dessiner des perspectives pour l'avenir.

**Assurer la sécurité de nos concitoyens et l'ordre public d'une part, favoriser le développement économique du département d'autre part** : telles sont les deux grandes priorités qui ont défini l'action de l'État dans le Maine-et-Loire l'année passée. Au-delà, le soutien au développement durable et à l'économie agricole, le renforcement de la cohésion sociale et la protection des populations les plus vulnérables orientent le travail quotidien des agents de l'État. Conditions *sine qua non* à une mise en œuvre efficace de ces politiques publiques, la **qualité du travail partenarial** mené par l'État avec les collectivités territoriales et l'excellente collaboration mise en place avec l'ensemble des acteurs du département doivent ici être soulignées.

Si 2017 a été une année de changements, l'action des services de l'État – menée sous l'autorité de ma prédécesseure puis de la mienne depuis août 2017 – a toujours été orientée par **un même souci d'efficacité et de proximité**. Le travail de modernisation des services que vous découvrirez dans ce rapport vise précisément à y répondre.

**Je souhaite remercier l'ensemble des agents de l'État** qui se sont investis dans la mise en place de ces politiques publiques. Face aux défis immenses auxquels l'action de l'État demeure confrontée, leur apport est inestimable. Je sais pouvoir compter, pour poursuivre ce travail en 2018, sur leur implication sans faille et leur attachement exemplaire aux valeurs du service public.

Désireux d'approfondir le travail engagé au service de nos concitoyens et enthousiaste à l'idée d'ouvrir de nouveaux chantiers avec vous, je vous souhaite une excellente lecture.

**Bernard GONZALEZ**  
Préfet de Maine-et-Loire



## SOMMAIRE

### P 4-6/ Un département plus sûr :

- 4. Lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation
- 5. Assurer la sécurité routière  
Lutter contre l'immigration irrégulière
- 6. Protéger les populations

### P 7-8/ Une économie prospère :

- 7-8. Développer l'emploi et les compétences
- 8. Soutenir le tissu entrepreneurial et l'attractivité du territoire

### P 9-12/ Une meilleure protection de l'environnement :

- 9. Préserver le cadre naturel
- 10. Soutenir l'économie agricole et les agriculteurs
- 11-12. Favoriser le développement durable et les énergies renouvelables

### P 13-15/ Une cohésion sociale renforcée :

- 13. Lutter contre les inégalités sociales
- 14. Lutter contre les fractures territoriales
- 15. Assurer l'accueil des étrangers  
Améliorer la qualité de vie dans le département

### P 16-18/ Une action publique modernisée :

- 16-17. Garantir le bon fonctionnement du processus démocratique
- 18. Simplifier la vie des usagers des services publics

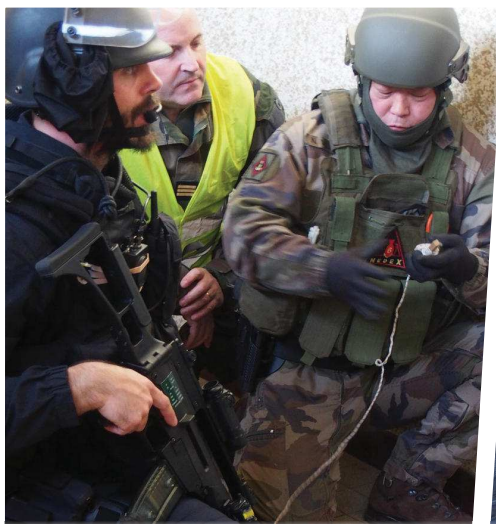
### P 19-20/ L'activité des sous-préfectures

#### Mentions Légales

Directeur de publication : Préfet de Maine-et-Loire

Édition, conception, réalisation :  
Service départemental de la communication  
interministérielle - Préfecture de Maine-et-Loire

Crédits photos :  
Préfecture, G. Duterte, I. Chamaillet, DDSP, C.  
Pilard - Ville d'Angers, Ministère de la Transition  
écologique et solidaire, J. Rocha - DICOM, Pxhere.



## # SÉCURITÉ UN DÉPARTEMENT PLUS SÛR

### Lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation



Si la France est sortie de l'état d'urgence le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la vigilance portée par l'ensemble des services de l'État à la sécurité de nos concitoyens reste constante dans le Maine-et-Loire.

- La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT), entrée en vigueur le 31 octobre dernier, a doté l'État de nouveaux instruments permanents de prévention et de lutte contre le terrorisme. Dans ce nouveau cadre législatif, un important travail de sécurisation est effectué en amont des **grands rassemblements et manifestations publiques**, en lien étroit avec les municipalités et les organisateurs.
- Afin de faire face aux éventualités les plus tragiques, la préfecture dispose d'un **plan « acte de terrorisme et/ou tuerie de masse »**, destiné à favoriser la résolution de crise et à coordonner l'action des acteurs. Divers exercices ont été organisés au cours de l'année : parmi ceux-ci, la simulation d'un attentat dans quatre établissements scolaires a eu lieu en mars 2017 et a notamment permis de renforcer la coordination entre la préfecture, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé (ARS).
- L'action en faveur de la **prévention de la radicalisation** a été intensifiée et structurée avec la même attention. Des réunions régulières entre les services de l'État et des collectivités permettent de faire remonter des signaux faibles afin d'identifier des cas de radicalisation potentielle.

### Lutter contre la délinquance

L'activité globale en matière de lutte contre la délinquance est restée soutenue sur le territoire du Maine-et-Loire en 2017 par rapport à 2016.

- Si les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** ont connu une légère augmentation (+2,1%), le taux départemental (5,34 faits pour 1000 habitants) reste inférieur à la moyenne nationale (8,89 faits).
- Les **atteintes aux biens** ont connu une légère baisse (-0,8 %) et le taux départemental (23,29 faits pour 1000 habitants) est près de 10 points inférieur à la moyenne nationale. Les cambriolages ont quant à eux augmenté de 3,2 % (3702 faits, dont 1825 concernant des logements). Ce phénomène n'est constaté qu'en zone gendarmerie, ce qui traduit une concentration de l'activité délictuelle du département dans ces territoires.

L'État agit avec les collectivités pour renforcer la lutte contre la délinquance.

- **Système de vidéoprotection** : 338 arrêtés d'autorisation d'installation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéoprotection ont été pris en 2017.
- **Autorisation de l'armement des policiers municipaux** : en 2017, 92 des 100 policiers municipaux étaient armés (10 étaient équipés d'armes à feu, 37 de pistolets à impulsion électrique et 91 de tonfas, matraques et bombes lacrymogènes).



## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les faits de violences sexuelles ont connu un recul de 6,2 % en 2017. Des actions spécifiques ont été financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour lutter contre les violences faites aux femmes (financement d'un référent départemental des violences conjugales, co-financement de travailleurs sociaux œuvrant dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, etc). Une convention mettant en place un dispositif de téléassistance « Téléphone Grave Danger » contre les violences conjugales a été signée.



## Assurer la sécurité routière

Malgré la mobilisation des services de l'État pour lutter contre l'insécurité routière, les routes de Maine-et-Loire se sont révélées particulièrement dangereuses en 2017.

- 32 % des accidents mortels ont été causés par un conducteur ayant une alcoolémie positive et **25 % des tués sont des usagers vulnérables** (piétons, cyclistes et 2 roues motorisés)
- **Près d'1 tué sur 4 a moins de 25 ans.** Ce public est la cible prioritaire des actions de prévention : 400 jeunes de 14 à 17 ans ont ainsi été sensibilisés aux dangers des deux-roues motorisés en 2017.
- La Direction départementale des territoires (DDT) a élaboré un **document général d'orientations 2018-2022** de la sécurité routière, qui servira de base aux plans annuels.



Lancement de la campagne de sécurité routière à destination des jeunes sur les bus Keolis en 2017.

	2016	2017	Evolution
<b>Accidents corporels</b>	757	816	+ 7,2 %
<b>Blessés</b>	943	1 005	+ 6,8 %
<b>Tués</b>	40	44	+ 10 %



## Lutter contre l'immigration irrégulière

Notre pays, comme ses voisins européens, est confronté depuis 2014 à une situation migratoire d'une acuité exceptionnelle.

Si la tradition d'accueil des réfugiés est constante et concrétisée par les efforts d'hébergements et d'accompagnement, une **exigence de fermeté et d'efficacité** pour assurer l'éloignement des étrangers en situation irrégulière s'impose. 1106 mesures d'éloignement dont 390 à l'encontre des demandeurs d'asile déboutés ont été prononcées en 2017.

L'action des services de l'État s'est concentrée sur les étrangers représentant une **menace pour l'ordre public** et/ou sortants de prison. 87 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés et 136 placements en rétention ont été prononcés.

Le retour aidé a fait l'objet d'une attention particulière afin d'assurer

le **retour effectif des ressortissants étrangers**. Au total, 227 éloignements effectifs ont été comptabilisés.



## Protéger les populations

La protection des populations passe par une pluralité d'actions de prévention et de contrôle destinées à répondre aux risques sanitaires, industriels ou naturels.



Juillet 2017 : exercice d'évacuation suite à une collision entre un véhicule léger et un autocar sur l'autoroute

- **Risques naturels** : L'arrêté d'approbation de la stratégie locale de gestion du risque inondation a été co-signé par les préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Val d'Authion, 6 réunions publiques ont été organisées et l'avis des collectivités a été recueilli. Par ailleurs, un exercice « inondation » a été mené, complété par un exercice ORSEC d'évacuation aux Ponts-de-Cé et à Trélazé.

- **Risques industriels** : Afin de prévenir les nuisances et les risques, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) font l'objet d'inspections périodiques. En 2017, 169 visites d'inspection de sites industriels ont été effectuées et 63 contrôles inopinés des émissions par des laboratoires extérieurs ont été diligentés par l'inspection, conduisant à la prise de 20 arrêtés préfectoraux de mise en demeure.

- **Risques sanitaires** : En matière de sécurité alimentaire, la vigilance des services vétérinaires est constante. Par exemple, 78 élevages ont été contrôlés dans le cadre de la prévention de l'influenza aviaire afin de vérifier la mise en place des mesures de biosécurité. S'y ajoutent les inspections de sécurité sanitaire des denrées animales, réalisées dans 451 établissements en 2017, ainsi que l'examen mené dans les abattoirs de plus de 68 500 tonnes de viandes de boucherie et de 41 600 tonnes de viandes de volailles. De son côté, l'Agence régionale de santé (ARS) a réalisé 2 737 contrôles des eaux destinées à la consommation.



### LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT ÉTÉ FORTEMENT MOBILISÉS AFIN DE FAIRE FACE À DEUX CRISES

La présence de cyanobactéries benthiques, toxiques pour les animaux et pour les humains, a été détectée en août 2017 dans la Loire et le Louet. Au nom du principe de précaution, un arrêté préfectoral a été pris afin d'interdire toute activité de pêche dans ces cours d'eau, interdiction limitée dans un second temps à la pêche destinée à la consommation. Cet interdit a été levé à la mi-septembre au vu de l'évolution favorable constatée. L'interdiction de baignade, déjà effective dans la Loire, a été rappelée tandis que les contrôles de qualité de l'eau ont été renforcés dans les sites de baignade autorisée.

Dans le cadre de la gestion de la crise européenne liée à la contamination des œufs au fipronil survenue à l'été 2017, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a mis en œuvre les contrôles renforcés demandés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Alors que des acteurs majeurs du marché européen des œufs sont installés dans le Maine-et-Loire, l'action de la DDPP a été déterminante pour assurer la protection et l'information des consommateurs.



La décontamination des véhicules aux entrées et sorties de l'exploitation avicole permet d'éviter la propagation du virus de l'influenza aviaire.

# # CROISSANCE UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE



## Développer l'emploi et les compétences

Les principaux indicateurs du marché du travail sont orientés favorablement, témoignant d'une amélioration de la situation économique dans le département en 2017.

L'évolution du marché du travail en Maine-et-Loire			
	2017 4 <sup>e</sup> trimestre	2016 4 <sup>e</sup> trimestre	Taux d'évolution
Taux de chômage (cat. A)	8,1 %	9,1 %	- 1,0 %
Demandeurs d'emploi (cat. A)	38 480	38 930	- 1,2 %
Licenciements économiques	917	1 161	- 21,0 %
Coût de l'activité partielle	848 088 €	1 508 729 €	- 43,8 %
Heures indemnisées au titre de l'activité partielle	110 539	197 203	- 43,9 %

Afin d'assurer que la reprise économique bénéficie à tous, l'État met en œuvre différents dispositifs pour favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion.

- **La garantie jeunes**, dispositif permettant aux jeunes en situation vulnérable de bénéficier d'une allocation forfaitaire et d'un accompagnement intensif vers l'emploi, a été généralisée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. 564 jeunes ont intégré le dispositif en 2017 dans le département.
- 356 **contrats d'emploi d'avenir** ont été conclus en 2017 en Maine-et-Loire.
- En 2017, l'État a consacré 12,4 M€ au financement de l'**insertion par l'activité économique (IAE)**, touchant ainsi 5 650 personnes en insertion. Dans le département, l'État conventionne ainsi 69 structures réparties selon quatre types de dispositifs spécifiques : 26 ateliers et chantiers d'insertion, 17 associations intermédiaires, 21 entreprises d'insertion et 5 entreprises de travail temporaires d'insertion.

L'État soutient également des démarches d'appui aux mutations économiques et des actions partenariales en faveur du développement de l'emploi.

Dans le cadre de la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, plusieurs conventions ont été signées, dont celle conclue avec l'OPCA OPCALIA, financée à hauteur de 13 125 € par l'État, pour animer un collectif d'entreprises sur la thématique des mobilités professionnelles dans le saumurois. Par ailleurs, une convention d'appui aux mutations économiques (AME) a été signée avec une entreprise de location de matériels pour un projet intitulé « Action rebondir » financé par l'État à hauteur de 17 428 €.

Les **salariés des entreprises en difficultés** sont accompagnés à travers divers dispositifs. En 2017, 5 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été notifiés à l'Unité départementale (UD) de la DIRECCTE, représentant une suppression totale de 211 emplois (contre 332 en

2016). 6 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), destinées à favoriser le reclassement externe des salariés et soutenues par près de 59 500 € d'aides de l'État, ont été signées, au bénéfice maximal de 93 personnes (9 y ayant en définitive adhéré). Enfin, l'accompagnement des personnes licenciées pour motif économique passe par le contrat de sécurisation professionnelle : son comité de pilotage départemental, dont la mise en place et le fonctionnement relève de l'UD DIRECCTE, s'est réuni à deux reprises en 2017.

La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) est présente auprès des entreprises éprouvant des difficultés conjoncturelles de trésorerie en accordant,



Pour la première fois, le World Electronic Forum (WEF) s'est déroulé en France, à Angers. Le premier ministre E. Philippe et des membres de son gouvernement sont venus soutenir l'événement.

en association avec l'URSSAF (au sein de la Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale), des **plans d'apurement des dettes fiscales et sociales**. En 2017, 38 nouveaux dossiers, représentant 1 389 salariés, ont pu bénéficier de facilités de paiement des créanciers publics.



## Soutenir le tissu entrepreneurial et l'attractivité du territoire

De nombreuses actions sont menées afin de faciliter la création d'entreprises et le développement d'activités économiques, notamment dans les territoires les plus fragiles.

Certains **territoires défavorisés** peuvent bénéficier d'exonérations fiscales ou sociales destinées à favoriser la création d'entreprises et le développement d'activités économiques. En 2017, dans les zones de revitalisation rurale, 26 demandes de création d'emploi d'une durée indéterminée ou supérieure à 12 mois et donnant lieu à une exonération totale des cotisations de sécurité sociale employeurs pendant un an ont été enregistrées (contre 6 en 2016). S'y ajoutent les 11 demandes d'exonérations fiscales et sociales d'entreprises situées en zone franche

urbaine et qui réservent un tiers de leurs embauches ou de leurs emplois à des habitants des quartiers classés en zones urbaines sensibles.

Les services de l'État ont poursuivi leur action menée dans le cadre **d'opérations de revitalisation**, en partenariat avec Angers-Loire-Développement (ALDEV), le Comité d'Expansion Économique et la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire. En septembre 2017, 4 nouveaux projets de revitalisation concernant 104 emplois ont été validés.

Afin de favoriser la création d'activités économiquement viables et l'émergence de projets en faveur de l'emploi, **4 conventions pour la promotion de l'emploi** ont été signées en 2017.

En 2017, plus de 13 900 entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu ont bénéficié du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**, pour un montant total de 139,2 M€.

La Commission départementale d'aménagement commercial a instruit 22 dossiers pour 12 500 m<sup>2</sup> de **surface de vente** autorisés.

Plus généralement, sous l'autorité du Préfet, l'ensemble des services de l'État **accompagne les entreprises dans leurs démarches**, selon une logique visant à soutenir le développement économique du territoire dans le respect des exigences réglementaires (environnementales, accessibilité, etc.). Un nouveau **bureau de l'économie et de l'emploi** a par ailleurs été créé en 2017 au sein de la Préfecture afin de renforcer le suivi de ces questions. La cellule opérationnelle de suivi, qui examine les dossiers d'entreprises faisant l'objet de procédures collectives ou en veille, assure désormais le suivi des projets de création et de développement d'entreprise. Elle rassemble une fois par trimestre les services de la préfecture, la DIRECCTE, le représentant du commissaire au redressement productif, la DDFIP et la banque de France ainsi que l'URSSAF et le tribunal de commerce.



# # ENVIRONNEMENT

## UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



### Préserver le cadre naturel

*Les services de l'État veillent à la préservation de notre écosystème dans le département.*

**Climat** : Grâce à l'action de la Direction départementale des territoires (DDT), 4 premiers plans climat-air-énergie territoriaux (plan d'action des collectivités pour atténuer et s'adapter au changement climatique) ont été engagés. Par ailleurs, 3 lauréats de l'appel à projet « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » ont été aidés à hauteur de 3 385 000€

**Biodiversité** : L'État est chargé, dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers, de prendre des décisions sur la gestion des espèces chassées (3 813 décisions préfectorales relatives à la chasse, délivrance de plus de 300 licences de pêche). Cette année, afin de favoriser la mise en place d'une gestion adaptative des espèces,

le plan de chasse chevreuil est devenu triennal. Par ailleurs, la DDT et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) vérifient le respect des mesures décidées en compensation des dérogations autorisant la destruction de nids d'hirondelles (pose de 104 nids artificiels pour 90 nids détruits depuis 2013) : 5 contrôles ont été effectués en 2017.

**Forêt** : Pour préparer le programme régional de la forêt et du bois, un état des lieux de la forêt régionale et de la disponibilité des bois a été réalisé.

**Eau** : En 2017, le règlement de la navigation sur le bassin de la Maine a été signé par les préfets du 49, du 53 et du 72 et les trois conseils départementaux. Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par des étiages nécessitant des mesures

de restriction des usages de l'eau dès la fin mars : 30 arrêtés préfectoraux de gestion de l'étiage ont été pris contre 12 en 2016. Enfin, deux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont été approuvés : il ne reste que 2 SAGE en cours d'élaboration sur les 11 du département.

**Police de l'environnement** : Au total, l'ensemble des services (DDT, DDPP, ONEMA, AFB ex-ONCFS, etc.) a réalisé 1 061 contrôles et relevé 308 non-conformités à l'origine de 247 procès-verbaux et 70 transactions pénales. Les contrôles non conformes se situent principalement dans les domaines de la qualité de l'eau, de la lutte contre le braconnage en eau douce, de la protection des habitats et patrimoines naturels ainsi que de la police de l'exercice de la pêche.



## Soutenir l'économie agricole et les agriculteurs

Montant des aides à l'agriculture	
Paielements de la Politique Agricole Commune (PAC)	138,6 M€ pour 4 773 exploitations
Soutien à des pratiques plus respectueuses de l'environnement (aides BIO et MAEC)	- Les retards d'instructions des dossiers 2015 (4,2 M€) et 2016 (5,8 M€) ont été palliés - 536 exploitations cultivent des surfaces converties en agriculture biologique
Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL)	52 060 € (67 dossiers)
Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	2,9 M€ pour 124 jeunes agriculteurs (+70 % par rapport à 2016)
PCAE Animal*	7,5 M€ (178 nouvelles demandes)
PCAE Végétal*	2,5 M€ (117 nouvelles demandes)

\* PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

**Contrôle des aides de la PAC :** 800 exploitations ont été contrôlées au titre d'une aide européenne en 2017 et plus d'une centaine d'agriculteurs ont participé à une journée de « pédagogie » sur ces contrôles, organisée en mars 2017 par la DDT.



En 2017, les services de l'État et la chambre d'agriculture ont organisé une journée pédagogique pour informer sur les différents contrôles susceptibles de concerner une exploitation agricole.



### UN SOUTIEN FACE AUX DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES

Au terme du plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles qui avait été lancé au plus fort de la crise de l'élevage, 28 exploitations ont encore bénéficié d'une aide à la restructuration bancaire (94 494 €) en 2017. Une cellule de détection des exploitations en difficultés a été mise en place, permettant d'identifier 63 exploitations présentant des difficultés dont 17 ont fait l'objet d'une demande de prise de contact par l'association AIDE. En 2017, deux cellules départementales d'urgence ont également été réunies afin de rénover le dispositif d'accompagnement des exploitations en difficultés. Par ailleurs, 121 exploitations touchées par les débordements de la Loire de 2016 ont été indemnisées pour un montant de 680 000 € (calamités agricoles).



## Favoriser le développement durable et les énergies renouvelables

Lancé par le gouvernement le 6 juillet 2017, le Plan Climat vise à rendre irréversible l'Accord de Paris et à accélérer la transition énergétique.

**Les actions de l'ADEME** : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est intervenue dans le Maine-et-Loire en soutenant un total de 39 actions, représentant une aide de 3,3 M€, soit 28 % du coût global des actions.

Bilan par domaines d'activité		
Domaine	Indicateur	En 2017
<b>Energie, changement climatique, qualité de l'air</b> : bâtiment, énergies renouvelables électriques et thermiques, impacts environnementaux des entreprises, démarches énergie climat territoriales	Nombre d'actions	18
	Montant aide ADEME	524 000 €
<b>Economie circulaire</b> : déchets, productions et consommations durables, sites et sols pollués	Nombre d'actions	21
	Montant aide ADEME	2,8 M€



### L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Mise en place en 2017, l'autorisation environnementale unique permet de regrouper dans un seul dossier et de mener une seule instruction pour des procédures qui jusqu'à présent étaient instruites par différents services. Elle permet ainsi de simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection de l'environnement.



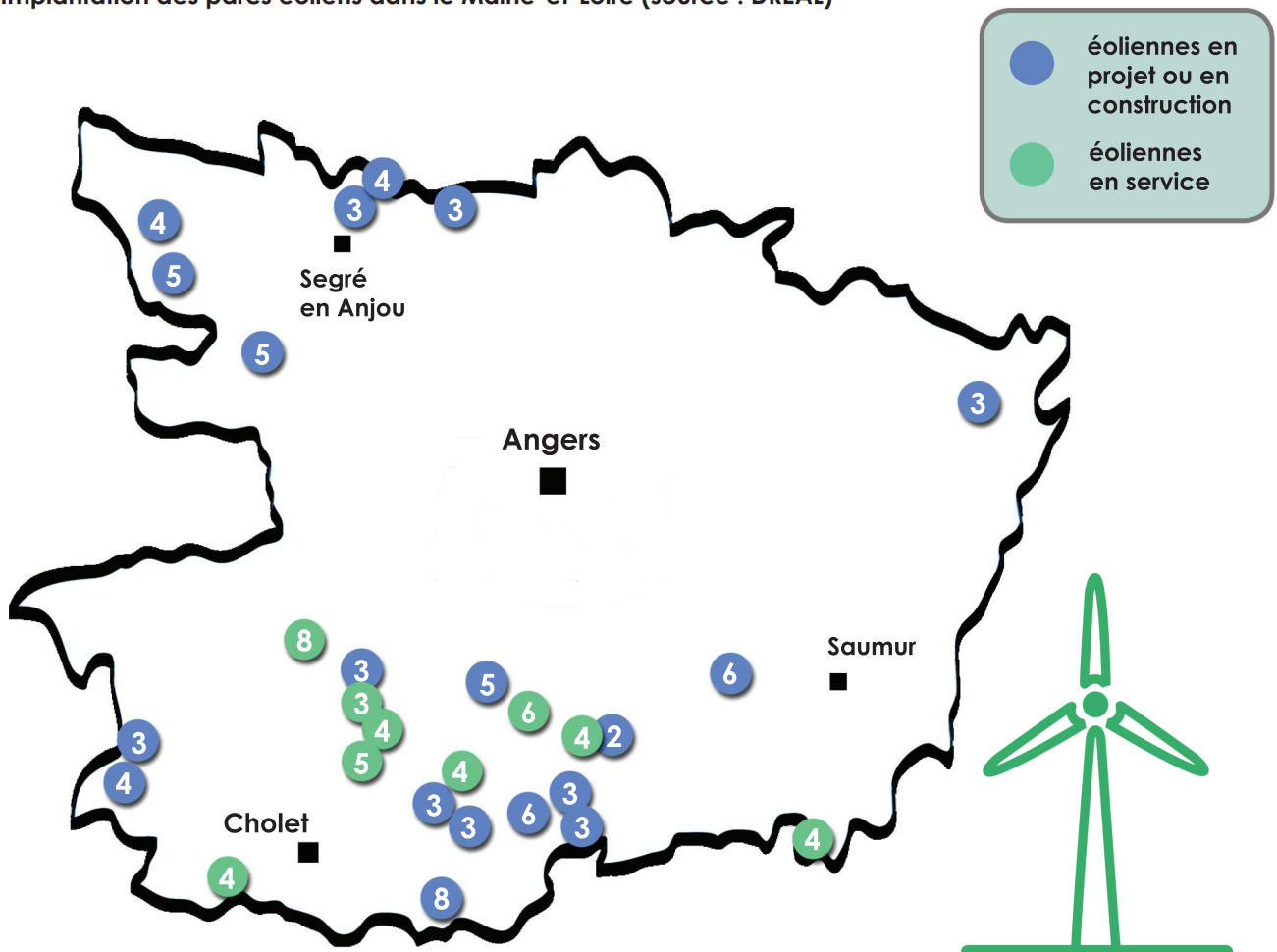
Dans le cadre du programme « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage », l'éco-cyclerie des Mauges a signé en 2017 un accord de financement pour permettre son développement.

## Les énergies renouvelables dans le Maine-et-Loire

État des lieux des énergies renouvelables en Maine-et-Loire			
	Puissance produite (en MW)	Part de la production régionale	Projets en 2017
<b>Eolien*</b>	110,5	13 %	Le parc éolien de Tigné a été mis en service en 2017.
<b>Photovoltaïque</b>	101*	22,10 %	Un avis a été rendu sur les projets du parc photovoltaïque du Chacé et du parc éolien du Val-d'Erdre-Auxence.
<b>Biomasse (bois et méthanisation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 unités de méthanisation, valorisant 38 000 tonnes de matières agricoles (effluents d'élevages, résidus de cultures) sont en fonctionnement. Elles produisent de la chaleur utilisée sur l'exploitation et de l'électricité revendue sur le réseau pour une puissance totale installée de 1,9 MW.</li> <li>• 5 unités de traitement des boues de stations d'épuration (de collectivités ou d'industries agro-alimentaires) génèrent du biogaz plus ou moins valorisé.</li> <li>• 6 des 27 plus grosses chaufferies au bois de la région se situent dans le Maine-et-Loire : elles représentent une puissance installée de 54 MW et contribuent à l'alimentation des réseaux de chaleur urbains (Angers, Cholet, Saumur).</li> </ul>		

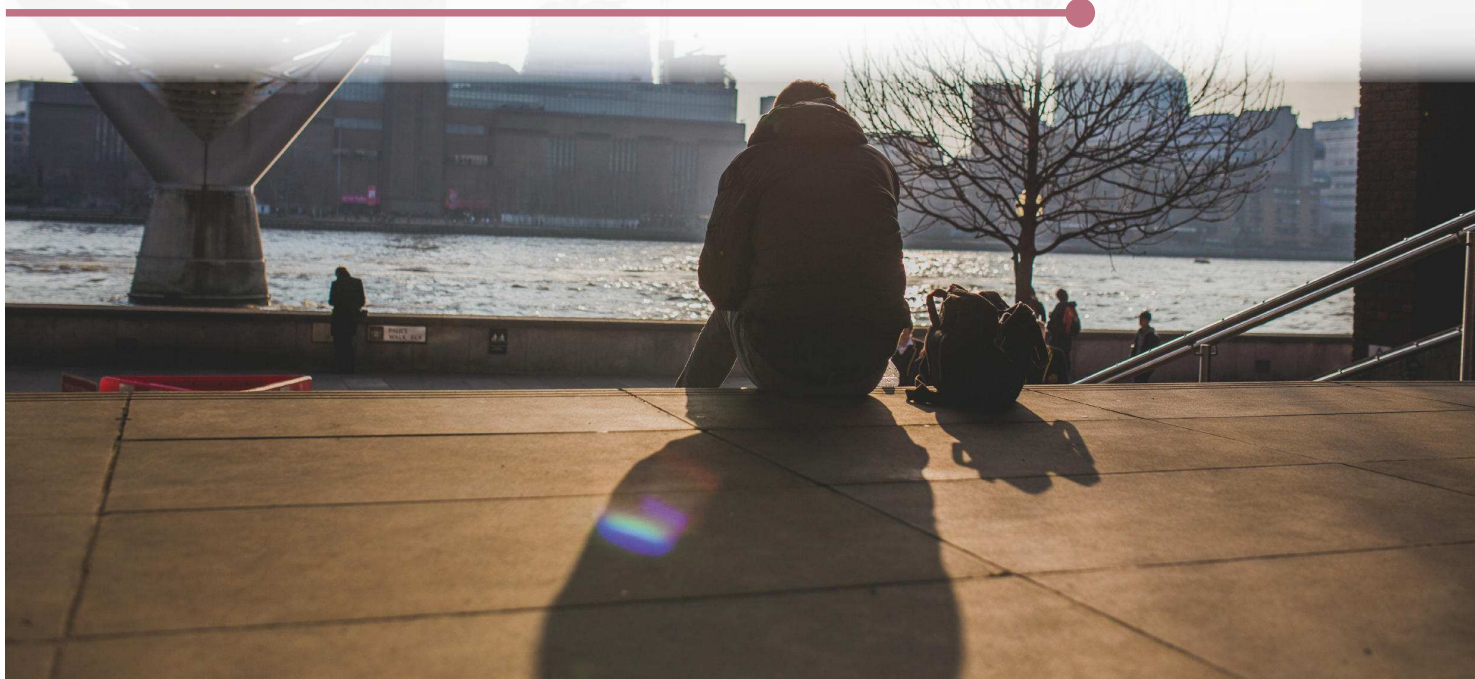
\* Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) a fixé à 650 MW l'objectif de puissance installée à atteindre en 2020 pour la région. Fin 2017, la puissance installée est de 465 MW.

### Implantation des parcs éoliens dans le Maine-et-Loire (source : DREAL)



# # INÉGALITÉS

## UNE COHESION SOCIALE RENFORCÉE



### Lutter contre les inégalités sociales

Les services de l'État mènent une action multi-sectorielle afin de lutter contre les inégalités. Pour ne citer que quelques domaines :

**Politique familiale :** L'année 2017 a vu aboutir l'élaboration du schéma départemental des services aux familles, regroupant différents acteurs institutionnels et associations du champ social autour de 37 actions concrètes pour la période 2017-2020.

**Accompagnement du handicap :** Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), cofinancé par l'État, accompagne l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, 16 entreprises

adaptées ont bénéficié d'un soutien de l'État à hauteur de 13,7 M€ pour 870 postes de travailleurs handicapés en 2017.

**Jeunesse :** Axe majeur des politiques en faveur de l'engagement des jeunes et de la solidarité, le service civique a bénéficié de 5,4 M€ de financement de l'État. En 2017, 673 nouveaux volontaires sont entrés en mission (527 en 2016), en très grande majorité dans des associations.

**Logement :** Le protocole Habitat indigne a été signé entre 19 par-

tenaires (dont l'État, le Département, l'Agence régionale de santé, l'association des maires, le parquet et la Caisse d'allocations familiales) afin de réduire le nombre de logements indignes, estimé à 3 600 dans le Maine-et-Loire. En ce qui concerne le logement social, 4 communes sur les 26 soumises aux obligations de la loi SRU s'avèrent déficitaires en nombre de logements sociaux et 1 a été déclarée en carence. 750 logements sociaux ont été autorisés à la vente en 2017 (contre 1 186 en 2016).



### LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2017 a été marquée par l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2023, copiloté par l'État et le Département. Une concertation a été menée avec les EPCI et l'ensemble des acteurs dans le cadre rénové de la loi Égalité et citoyenneté (abrogation du livret de circulation, terrains locatifs familiaux, aires d'accueil). Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage vise à améliorer les conditions d'accueil des familles itinérantes, satisfaire les besoins en habitat et favoriser l'insertion des gens du voyage.

Les inégalités se construisant dès le plus jeune âge, de nombreuses mesures ont été prises afin d'assurer que l'école donne les mêmes chances à tous et toutes.

- A la rentrée 2017, 5 écoles situées dans les quartiers de La Roseraie et de Monplaisir ont bénéficié du **dédoulement des classes de CP** en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), permettant d'améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux.
- Tous les collèges publics de Maine-et-Loire ont mis en place le programme **Devoirs faits** à partir du retour des congés d'automne 2017. Ce dispositif s'adresse aux collégiens qui souhaitent, en dehors des heures de classe et dans l'enceinte du collège, réaliser leurs devoirs avec l'aide des différents professionnels qui se sont portés volontaires.



## Lutter contre les fractures territoriales

Qu'il s'agisse des quartiers ou des communes rurales, l'État s'engage afin qu'aucun territoire ne soit marginalisé.

**Politique de la ville :** L'action de l'État en faveur des habitants des 13 quartiers politiques de la ville (QPV) de Maine-et-Loire se traduit par la mobilisation ciblée de crédits de droit commun vers les publics prioritaires de ces quartiers et de crédits spécifiques « politiques de la ville » : en 2017, plus de 24 M€ ont été mobilisés par l'État dans le département selon les calculs de la Préfecture de région. Parmi les 1,3 M€ programmés dans le cadre des trois contrats de ville, près de 425 000 € ont financé les programmes de réussite éducatifs (PRE), permettant la construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour 400 enfants et leur famille. L'État co-finance également l'établissement public de l'insertion et de l'emploi (EPIDE), situé à Combré : en 2017, une centaine de jeunes de 18 à 25 ans, sans qualification ni emploi, ont bénéficié de ce dispositif de soutien à l'insertion sociale et professionnelle.

Les collectivités bénéficient également de 31,7 M€ de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (+12,7 %) dans le cadre de la péréquation horizontale de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les villes d'Angers et de Trélazé ont par ailleurs bénéficié de la dotation politique de la ville à hauteur de près de 2,6 M€ en 2017.

Enfin, tous les conseils citoyens – interlocuteurs de l'État et des col-

lectivités pour l'élaboration citoyenne des actions menées dans le cadre de la politique de la ville – sont désormais en place, l'arrêté préfectoral portant reconnaissance des conseils citoyens de Saumur ayant été publié en 2017.

### Actions en faveur de la

**ruralité :** Après la signature du premier contrat de ruralité en 2016, 7 autres contrats ont été signés en 2017 (Saumur Val de Loire, PTER du Segréen, Mauges Communauté, Loire Layon Aubance, Baugeois Vallée, Anjou Loir et Sarthe et Agglomération du Choletais). Dans ce cadre, 1,9 M€ ont été mobilisés dans le cadre du volet « Contrats de Ruralité » du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). En 2017, 135 subventions ont été accordées au titre de la dotation d'équipe-



Présentation du projet de renouvellement urbain du quartier Monplaisir à M. Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires.

ment des territoires ruraux (DETR) pour un montant de plus de 9 M€, contribuant à financer des investissements représentant un total de 29,5 M€. Par ailleurs, les collectivités ont bénéficié de 24 M€ de dotations de solidarité rurale dans le cadre de la péréquation horizontale de la DGF.



## LES ADULTES-RELAIS : MÉDIATION ET INSERTION SOCIALE

Les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé, ayant au moins 30 ans et résidant dans un QPV. Ce dispositif permet d'assurer des fonctions de médiation dans les QPV, mais également de fournir une solution d'insertion aux bénéficiaires de ces contrats conclus par les associations, voire les collectivités. En Maine-et-Loire, en 2017, le soutien financier de l'État concernait 16 postes mais ceux-ci ont parfois des difficultés à être pourvus.



## Assurer l'accueil des étrangers

L'accueil effectif des demandeurs d'asile et des réfugiés suppose de disposer de places d'hébergement en nombre suffisant.



En 2017, la mobilisation des services de l'État a permis de rendre disponibles 1 110 places pour les **demandeurs d'asile** sur l'ensemble du département. 4 Centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont notamment été ouverts tandis que plusieurs dispositifs pré-existants ont été transformés en Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA).

Pour les **publics bénéficiant d'une protection internationale** (réfugiés et protection subsidiaire), 193 places étaient disponibles dans le département, notamment grâce à l'ouverture au 1er mars 2017 d'un Centre provisoire d'hébergement (CPH) de 60 places.



## Améliorer la qualité de vie dans le département

**Sport :** 135 associations (43 comités départementaux et 92 clubs) de Maine-et-Loire ont bénéficié d'une aide du Centre national pour le développement du sport (CNDS) en 2017, pour un montant total de 1,05 M€.

**Vie associative :** Durant l'année scolaire 2016-2017, 805 nouvelles associations ont été déclarées, venant s'ajouter au 15 000 existant dans le département.

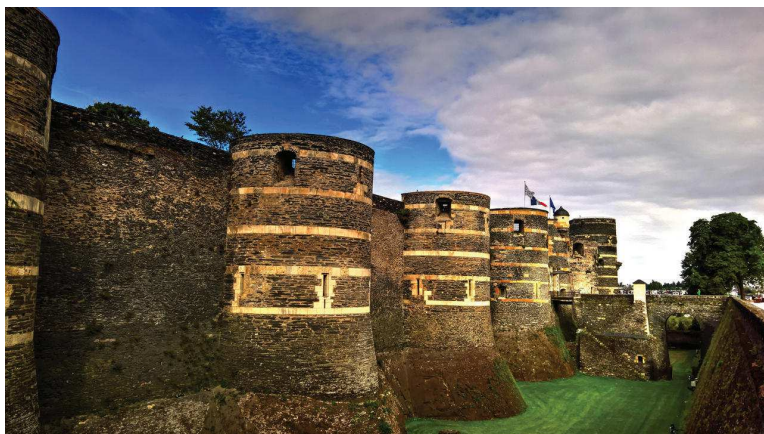
**Culture :**

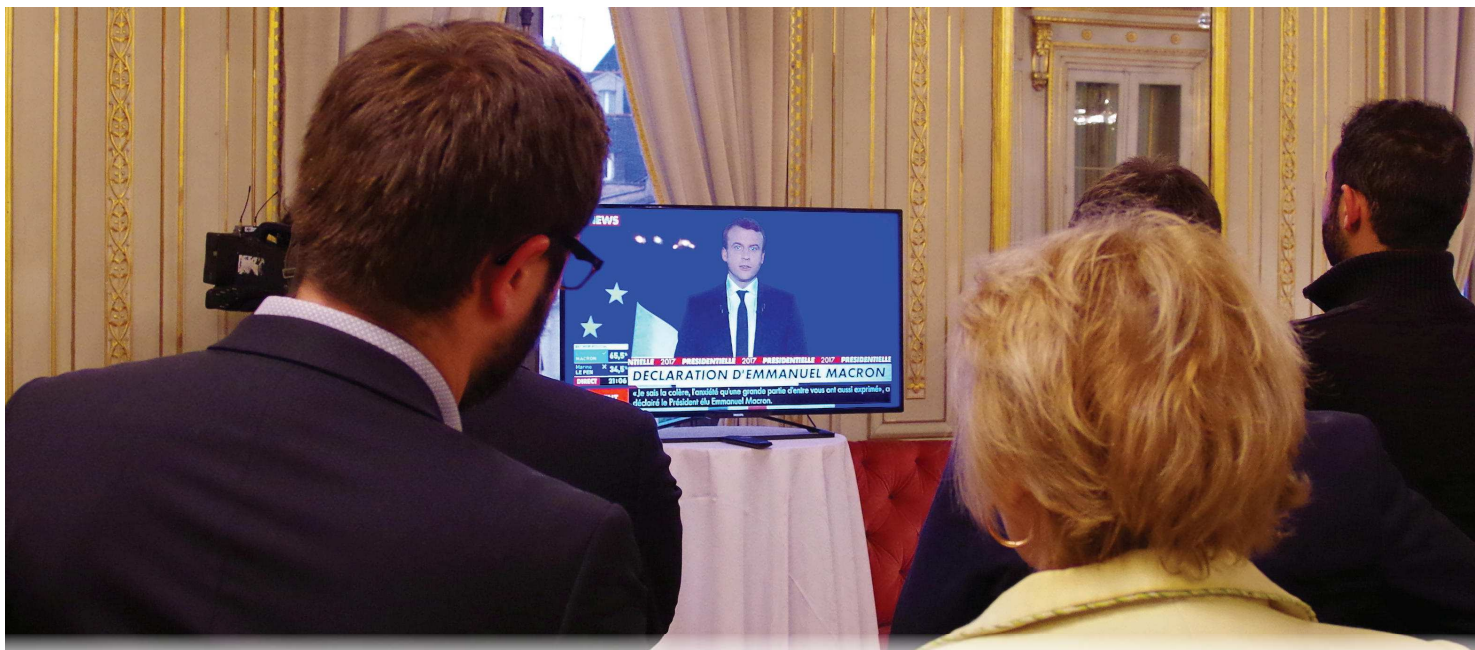
### Subventions accordées par la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) dans le Maine-et-Loire en 2017

Conservation, restauration, valorisation, sensibilisation et recherche dans le domaine du patrimoine	3,4 M€
Soutien à la création	4,1 M€
Démocratisation culturelle et transmission des savoirs	2,2 M€
Livres et industries culturelles	88 000 €



Dans le domaine du patrimoine, la procédure destinée à inscrire la ville d'Angers comme site patrimonial remarquable a été lancée, impliquant une grande concertation entre les services de l'État, les collectivités concernées, les associations de protection du patrimoine et des acteurs de la société civile dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire.





## # MODERNISATION UNE ACTION PUBLIQUE MODERNISÉE



### Garantir le bon fonctionnement du processus démocratique

2017 a été exceptionnellement riche en échéances électorales (élections présidentielles, législatives et sénatoriales). L'organisation de **la remontée des résultats a été repensée** compte tenu du durcissement des conditions de sécurité liées au risque de piratage informatique : la majorité des communes transmet désormais ses résultats à la préfecture par voie dématérialisée.

#### Chiffres clés des élections dans le Maine-et-Loire :

- 670 bureaux de vote et près de 570 000 électeurs pour les élections présidentielles et législatives.
- Un taux de participation atteignant 83 % au 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle et 79 % au 2<sup>nd</sup>. Pour les législatives, ces taux étaient respectivement de 52 % et 44 %.
- 4 sénateurs élus, 2 006 électeurs et un taux participation de 98 % pour les sénatoriales.



Le préfet B. Gonzalez entouré des 4 sénateurs de Maine-et-Loire le 24 septembre 2017.

#### Repenser les relations entre les collectivités et avec elles

Dans un contexte de forte recomposition territoriale (mise en place des 9 EPCI et fusion de près d'une centaine de communes), les services de l'État ont accompagné les collectivités territoriales :

- dans **l'exercice de leurs compétences** et notamment dans la mise en œuvre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) pour les EPCI ;
- dans **leur planification** : les schémas de cohérence territoriaux ou SCoT (documents mettant en œuvre une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie) d'Anjou Bleu (PETR du Segréen) et du Grand-Saumurois ont été approuvés, tout comme les plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) d'Angers-Loire-Métropole et d'Anjou-Bleu-Communauté.



Dans le cadre du contrôle de légalité des actes des collectivités, la Préfecture joue également un rôle de conseil.

- **44 354 actes** ont été transmis en 2017.
- Outre les conseils et réponses apportés par mails et téléphone, des **lettres** d'observations à caractère pédagogique (92) ou valant recours gracieux (138) ont été adressées aux auteurs d'actes juridiquement fragiles et/ou présumés illégaux.
- A l'issue de l'exercice des contrôles budgétaire et de légalité, **2 saisines de la chambre régionale des comptes** ont été opérées et **2 déferés préfectoraux d'actes illégaux** ont été introduits devant le tribunal administratif de Nantes. La suspension de l'exécution de l'un d'entre eux a été obtenue.



## CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

• **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**  
353,6 M€

**DGF DÉPARTEMENT**  
93,6 M€

**DGF EPCI**  
68 M€

**DGF COMMUNES**  
191 M€

- **FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA** 38,2 M€
- **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX** 9 M€
- **FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL** 7,6 M€



## Simplifier la vie des usagers des services publics

Les services de l'État dans le Maine-et-Loire évoluent sous l'effet de la transformation numérique

Depuis 2017, la **délivrance des cartes d'identité et des passeports** s'appuie sur la généralisation de la pré-demande en ligne pour l'usager. Les démarches liées au **permis de conduire et aux certificats d'immatriculation** ont été dématérialisées et les demandes de titres se font désormais exclusivement par voie électronique.

Pour accompagner les usagers, **8 points numériques** ont été mis en place (3 à la Préfecture et à la sous-préfecture de Cholet, 1 à la sous-préfecture de Segré-en-Anjou-Bleu et à celle de Saumur). Un médiateur y assiste les usagers qui ne seraient pas autonomes dans

la navigation sur Internet. Plus de 1 200 personnes sont reçues par mois dans les points numériques situés à Angers.

Les collectivités sont également concernées. Leur taux de raccordement à l'**application de télé-transmission @ctes** a encore progressé (51,67%, niveau élevé à l'échelle nationale), tout comme la dématérialisation des pièces comptables et justificatives dans les échanges avec la DDFIP (73 % des collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé utilisent la signature électronique et dématérialisent leurs documents).



M. Gauci, secrétaire général de la préfecture détaille le principe des points numériques.

L'État œuvre, avec ses partenaires, pour assurer l'accès de toutes et tous aux services publics.

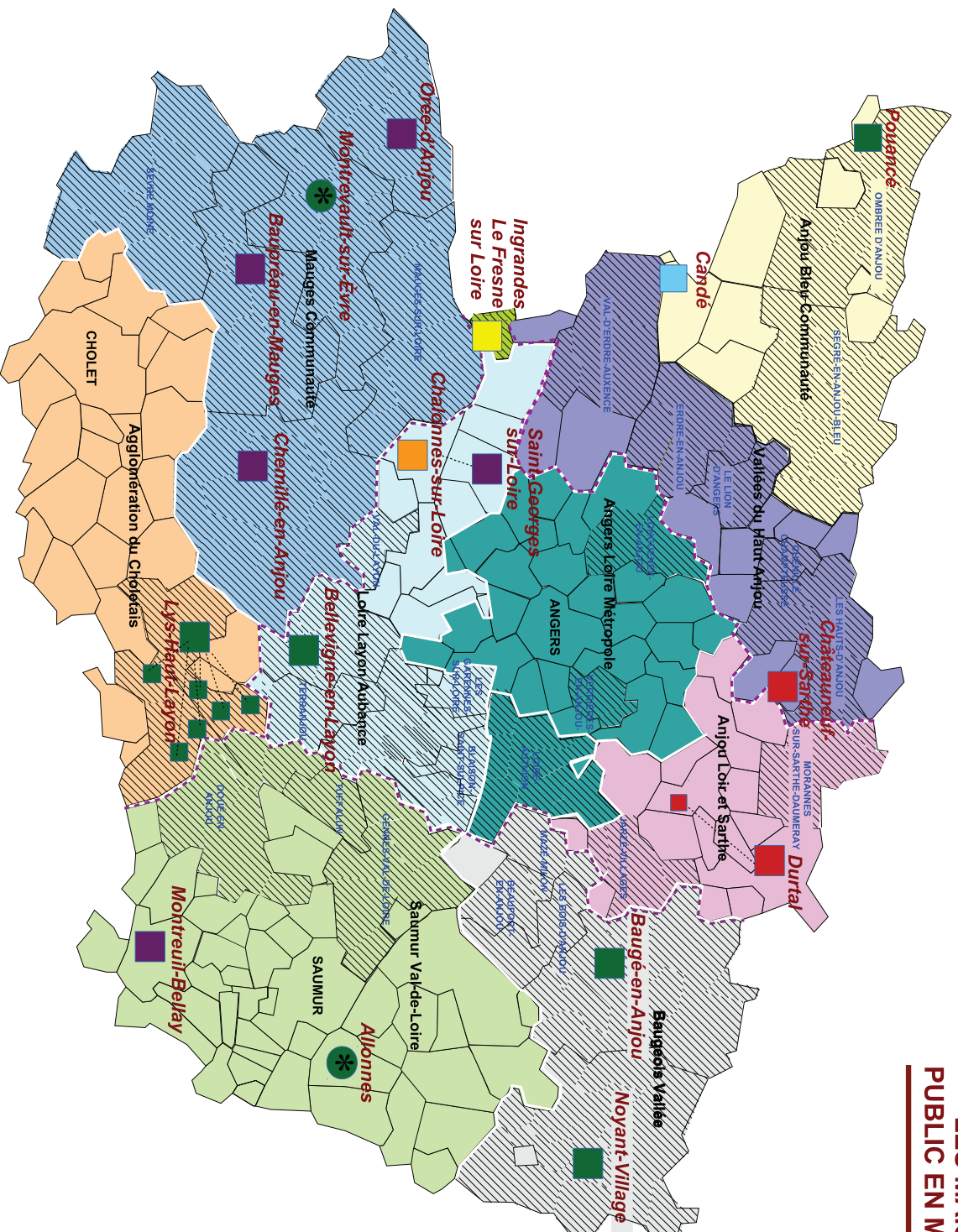
Le **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP)** du Maine-et-Loire, élaboré entre l'État et le département, a été validé par arrêté préfectoral du 4 avril dernier. Il définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un

déficit d'accessibilité aux services publics.

Dans ce cadre, la Préfecture est notamment chargée du développement du réseau départemental des **Maisons de services au public (MSAP)**. Grâce à un soutien financier de 293 170 €, 3 nouvelles MSAP ont été créées dans le département en 2017.



# LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC EN MAINE ET LOIRE.



## Structures Porteuses

- Commune
- EPCI
- Centre social ou socio-culturel
- CCAS
- La poste
- Syndicat intercommunal
- ★ MSAP en projet

Limites des arrondissements .....  
Structures intercommunales  
à fiscalité propre

Communes nouvelles



Réalisation Préfecture de Maine-et-Loire- DRCL- DIDD/BCI



## # PROXIMITÉ L'ACTIVITÉ DES SOUS-PRÉFECTURES

Le département de Maine-et-Loire est divisé en 4 arrondissements : Angers (le Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire est également sous-préfet de l'arrondissement d'Angers), Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou-Bleu. Relais de l'État au plus proche des citoyens, les 3 sous-préfectures du Maine mènent une action concrète au service des territoires et de leurs habitants.

### Sous-préfecture de Cholet :

L'année 2017 a été marquée par le lancement ou la conclusion de trois projets économiques pour lesquels la sous-préfecture a facilité la coordination des différents

acteurs, permettant de réduire les délais pour les entrepreneurs. Ont ainsi été concernées la création d'une nouvelle ligne de production de laine de verre soufflée à Chemillé-en-Anjou, l'implantation

d'un site de production sur la commune de Mazières-en-Mauges et celle d'une activité de pasteurisation à froid de produits alimentaires d'origine animale et végétale à Sèvremoine.



Visite de M. le maire de Cholet, Gilles Bourdoux, dans les locaux de la sous-préfecture avec M. Michalak, sous-préfet de Cholet.

### Sous-préfecture de Saumur :

La sous-préfecture a notamment travaillé au nouveau programme de rénovation urbaine dont bénéficie la ville de Saumur, doté d'une enveloppe de 3 304 505 € de subventions et 2 489 309 € de prêts bonifiés. Ces actions se concentrent sur le quartier du Chemin Vert, avec de nombreuses opérations de démolitions, de reconstructions et de réhabilitations (220 logements sociaux concernés), l'aménagement de nouveaux équipements collectifs ainsi que des espaces publics renouvelés. 2017 aura été une année charnière, avec la présentation du projet devant l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) et l'élaboration de la future convention.

### Sous-préfecture de Segré-en-Anjou-Bleu :

En 2017, la sous-préfecture a poursuivi son travail d'accompagnement des collectivités dans le cadre de la réforme territoriale. En effet, au 1er janvier 2017 ont été créées les communes nouvelles de Segré-en-Anjou-Bleu, Ombree d'Anjou, Les Hauts d'Anjou et Val d'Erdre-Auxence ainsi que les deux communautés de commune de l'arrondissement (Anjou Bleu Communauté et Vallées du Haut-Anjou) en remplacement des 6 communautés de communes pré-existantes. En quelques années, l'arrondissement est ainsi passé de 65 à 28 communes. Une telle évolution de la carte administrative a nécessité un important travail de conseil des collectivités et des élus de la part des services de l'État.



Le préfet Bernard Gonzalez et le sous-préfet Jean-Yves Hazoumé visitent une chèvrerie dans l'arrondissement de Saumur.

Population de chaque arrondissement au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
Angers	378 916 habitants
Cholet	223 878 habitants
Saumur	135 760 habitants
Segré	71 632 habitants



Toute l'année, les sous-préfets participent aux actions de sensibilisation à la sécurité routière. Exemple avec M. Payebien sous-préfet de Segré.



Les limites des arrondissements du Maine-et-Loire ont évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de les faire coïncider avec les limites des communautés urbaine, d'agglomération et de communes.

- Beaufort-en-Anjou, Les Bois d'Anjou et La Ménitrie ont quitté l'arrondissement d'Angers pour celui de Saumur ;
- Bécon les Granits, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond et Val d'Erdre-Auxence ont quitté l'arrondissement d'Angers pour celui de Segré-en-Anjou Bleu ;
- Aubigné-sur-Layon et Martigné-Briand ont quitté l'arrondissement de Saumur pour celui d'Angers tandis que Coron, La Plaine, Somloire, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Monfiliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois ont quitté l'arrondissement de Saumur pour celui de Cholet.

# #RÉSEAUXSOCIAUX #TWITTER LES VISITES MINISTÉRIELLES 2017 VU SUR @PREFET49





Rencontre avec les agriculteurs au GAEC Le Brionneau en novembre 2017.



Rencontres de la sécurité 2017 : démonstration de la gendarmerie à l'Atoll

Lancement du tour de France de Jonathan Josse en handbike en septembre 2017 pour sensibiliser au partage de la route



Visite officielle de Mme J. Gourault, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, en juillet 2017

## CONTACTS

**PRÉFECTURE  
DE MAINE-ET-LOIRE**  
Place Michel Debré  
49934 Angers cedex 9  
Tél : 02 41 81 81 81

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE CHOLET**  
30 rue Tremolière  
49300 Cholet  
Tél : 02 41 81 82 82

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAUMUR**  
33, rue Beaurepaire BP 149  
49414 Saumur Cedex  
Tél : 02 41 81 83 83

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU**  
2, rue Lamartine - BP 40316  
49504 Segré Cedex  
Tél : 02 41 81 80 80

**Retrouvez nous sur :**

[www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)



Twitter @Préfet49



Facebook @Préfet49

